



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-524

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 15 avril 2021, a adopté le règlement numéro 21-524, portant le titre de :

Règlement numéro 21-524 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 16^e jour du mois d'avril 2021.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais